



CONSEIL NATIONAL
DES FEMMES DU LUXEMBOURG

Communiqué de presse du 19 octobre 2018

Pouvez-vous imaginer un monde avec 80% d'hommes et 20% de femmes ?

Cette question, le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) la posait une première fois en 1999.

Presque vingt ans plus tard, elle reste d'actualité.

Les résultats aux élections législatives du 14 octobre 2018 sont consternants. Le Luxembourg confirme son statut de mauvais élève en matière d'égalité femmes-hommes dans le domaine de la décision politique, pire même, il l'accroît avec un taux de 20% de femmes élues directes, une régression de 3 pts de pourcentage par rapport à 2013 !

Le système électoral luxembourgeois réduit fortement l'effet potentiel de l'obligation légale de présenter au minimum 40% de candidat-e-s du sexe sous-représenté. En conséquence, des procédures volontaristes doivent impérativement accompagner cette nouvelle législation importante.

L'égalité entre femmes et hommes est un droit fondamental et la représentation paritaire, qui se trouve au sein de la population, doit se refléter au niveau de la prise de décision.

Des études¹ montrent que les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes priorités et préoccupations et mettent donc en œuvre des politiques distinctes. Avoir une démocratie en accord avec notre société passe nécessairement par plus d'égalité.

Le CNFL lance un appel aux partis politiques afin qu'ils mettent en place de réelles mesures visant à promouvoir la parité en leur sein.

Les personnes intéressées peuvent commander/consulter les avis, les prises de position, les communiqués de presse ainsi que les publications du CNFL sous www.cnfl.lu

¹ P.ex. P.ex. Les défis démocratiques de la représentation électorale et du populisme : une approche empirique, Paul Vertier, Thèse dirigée par Yann Algan – Institut d'études politiques de Paris, Ecole doctorale de Sciences Po